

La piroplasmose équine – une maladie parasitaire en progression



La **piroplasmose** est une maladie de plus en plus présente dans les effectifs équins français. Elle est transmise par les **tiques** et peut avoir des conséquences importantes sur la santé et les performances de vos chevaux. Voici l'essentiel à retenir :

Qu'est-ce que la piroplasmose ?

La piroplasmose est une **maladie parasitaire** due à deux protozoaires (*Theileria equi* et *Babesia caballi*). Ces parasites vivent dans **les globules rouges** des chevaux et sont transmis par les tiques lors de leur repas sanguin. **Un cheval infecté peut tomber malade, mais il peut aussi rester porteur toute sa vie, même sans symptômes visibles.**



Les signes varient selon la forme de la maladie :

- Forme **aiguë** : forte fièvre, abattement, perte d'appétit, muqueuses pâles ou jaunâtres, parfois troubles graves pouvant entraîner la mort.
- Forme **subaiguë** : amaigrissement progressif, baisse de performance, fatigue persistante.
- Forme **asymptomatique** : Aucun signe visible, mais le cheval reste **porteur du parasite** et peut déclarer la maladie à la suite d'un stress, par exemple lors d'un transport, d'une manipulation, d'un poulinage ou d'un autre événement perturbateur.

Quels sont les symptômes chez les chevaux ?



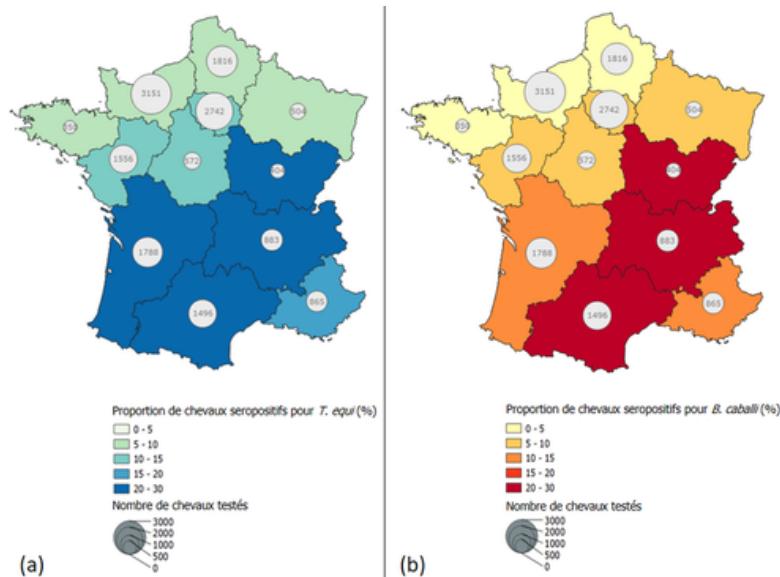
Quelle est la situation actuelle en France ?



L'étude de Nadal et al. (2022) a montré une **hétérogénéité marquée dans la circulation** des deux piroplasmes : les régions situées dans **les deux tiers sud de la France sont bien plus touchées** que celles du tiers nord, comme l'illustre la **carte ci-dessous**. Cette répartition semble liée aux conditions climatiques et au type de végétation, qui favorisent la diversité et l'activité des tiques vectrices dans le sud du pays.

Les travaux plus récents menés par l'INRAE (projets PiroQuest et PiroGoTick) confirment cette tendance et précisent l'ampleur du phénomène : **plus d'un tiers des chevaux en France seraient porteurs sans symptômes**. Dans certaines régions, comme autour de Lyon, **ce chiffre atteint près de 40 % chez les jeunes chevaux**. Avec le changement climatique, **les tiques deviennent plus nombreuses et actives plus longtemps dans l'année**, ce qui accroît le **risque de transmission**, y compris dans des zones autrefois peu touchées.

Que faire face à cela ?



Carte de prévalence des piroplasmes chez les chevaux français
(source: Nadal et al 2022)



Surveiller son cheval : toute fièvre inexplicable ou fatigue anormale doit alerter.



Consulter le vétérinaire : analyses de sang (frottis, PCR) pour confirmer la maladie.



Limiter les tiques : entretenir les pâtures (fauchage, éviter les zones broussailleuses), utiliser des produits anti-tiques, inspecter régulièrement les chevaux.



Prévenir les rechutes : limiter le stress et les déplacements prolongés pour les chevaux porteurs.



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du [RESPE](#) ou de l'[INRAE PiroGoTick](#).





Prévenir les maladies grâce à la « biosécurité »

La rhinopneumonie, la grippe équine ou la métrite contagieuse ne sont que quelques exemples parmi de nombreuses maladies ayant un **impact économique important sur les structures équines**. Dans tous les domaines de la santé animale, la **biosécurité** joue un rôle essentiel pour protéger les élevages contre ces menaces.

La biosécurité, quésaco ?

La biosécurité regroupe l'ensemble des **mesures de prévention** destinées à **limiter l'introduction** d'agents pathogènes dans l'élevage, ainsi que leur **multiplication** et leur **diffusion**.



Souvent basés sur des **gestes simples et de bon sens**, ces réflexes sont indispensables pour prévenir et contenir les maladies.

Il revient au détenteur ou propriétaire, **en concertation avec son vétérinaire et/ou son conseiller GDS**, de choisir les mesures les plus adaptées à ses équidés afin de réduire les risques propres à sa structure.

La biosécurité au quotidien : à mettre en place dans votre écurie



Quarantaine : Les **nouveaux chevaux** doivent être **isolés** (quarantaine) au minimum pendant **15 jours**, afin de s'assurer qu'ils **ne sont pas porteurs de maladies contagieuses**, avant d'être intégrés au troupeau → **Lors de rassemblements** : éviter de mélanger des animaux de statuts sanitaires différents et isoler les chevaux à leur retour avant de les réintégrer au troupeau.



Marche en avant : intervenir d'abord auprès des animaux sains, puis **terminer par les animaux à risque** (malades ou nouvellement introduits).



Hygiène rigoureuse : Un **nettoyage et une désinfection réguliers des écuries, équipements et outils** (mangeoires, abreuvoirs, brosses, tapis etc.) sont indispensables pour éliminer les sources potentielles de contamination.



Intervenants extérieurs : Installer **un lave-bottes** ou **un pétiluve pour les personnes venant d'autres structures équines** permet de limiter le risque d'introduction d'agents pathogènes.



Pratiques de gestion : Il est important de **limiter la surpopulation** dans les écuries et d'assurer une **ventilation adéquate pour réduire la concentration des agents pathogènes**. De plus, **limiter l'accès des animaux aux zones de stockage du fumier**, par exemple à l'aide d'une bâche ou de clôtures électriques, contribue également à réduire les risques de contamination.



Surveillance active : La **détection précoce** de tout signe de maladie est cruciale. Un diagnostic rapide aide à limiter les propagations. **Pensez à former vos salariés** ! Leur surveillance quotidienne est essentielle pour détecter les signes précoces et appliquer correctement les bonnes pratiques.



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :



le « **Guide des bonnes pratiques de biosécurité dans les structures équines** » réalisé par GDS France.



Tarifs d'équarrissage au 01/08/2025, ATEMAX (02/60/80)

	Chevaux de selle	Poney	Âne	Trait	< 1 an	1 à 2 ans
Tarif TTC (TVA 20%)	220 €	110 €	110 €	288 €	33 €	90 €



La section équine de votre GDS propose au travers d'une adhésion volontaire la **prise en charge à 100% des frais d'équarrissage**

La cotisation annuelle : 16 € par détenteur + 12 € par équidé

Groupement de Défense Sanitaire de Picardie

Site de l'Aisne

Pôle d'activités du Griffon - CS 10685
02007 Barenton-Bugny Cedex

Site de l'Oise

Rue frère Gagne BP 40463
60021 Beauvais Cedex

Site de la Somme

19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3